

Le Sieur Vauquelin condamné pour traite frauduleuse à Madagascar

Le sieur Vauquelin ne fut pas tout à fait un lampiste dans cette affaire, il semble avoir été fort intéressé dans un commerce frauduleux organisé par le gouverneur Dumas associé au régisseur des traites à Madagascar le sieur Glemet.

On trouve ici une lettre de Vauquelin du 31 mars 72, où après avoir purgé sa peine, il demande de quoi épouger ses dettes. On lira également sa condamnation par le ministre datée du 22 janvier 1770.

Plusieurs autres lettres dans notre documentation sur Vauquelin et cette traite de *la Garonne* à Madagascar :

- 10 août 1768 – Vauquelin au ministre. Extrait. Traite de la flûte *la Garonne*.
- 16 décembre 1768 - Poivre au ministre. Traite d'esclaves frauduleuse à Madagascar.
- 12 janvier 1769 – Steinauer et Poivre au ministre. . Traite des esclaves à Madagascar.
- 6 septembre 1769 - Desroches au ministre. Demande la mansuétude du ministre pour Vauquelin.

A son retour à l'Isle de France, *la Garonne* rapporta 200 Noirs en fraude, soit un bénéfice d'environ 50 mille livres à se partager entre les participants à ce trafic.

A ce sujet, on trouve un article intéressant dans la *Revue historique des Armées* n° 1/1984 : « Les dernières années de Vauquelin », de Remi Monaque. Il y transcrit la lettre du ministre le duc de Praslin sanctionnant Vauquelin qui est de retour en France depuis le 31 décembre 1769 après avoir embarqué de l'Isle de France sur *le Sphinx* le 8 juillet 1769. Lettre du 22 janvier 1770 que nous lui empruntons :

« Le Sr Vauquelin lieutenant de vaisseau s'étant attiré le mécontentement de Sa Majesté dans son commandement de la flûte *La Garonne* avec laquelle il a fait la traite des Noirs à Madagascar pour son compte et pour divers particuliers contre les prohibitions les plus expresses, Sa Majesté a décidé qu'il serait détenu pendant 3 mois au château du Taureau et je vous adresse pour cet effet les ordres nécessaires que vous voudrez bien faire exécuter. Elle aurait sévi plus vigoureusement contre lui, dans cette circonstance, si elle ne s'était souvenue en même temps de ses services distingués et de ses belles actions pendant la guerre. Elle serait sûrement plus sévère contre tout autre officier qui n'ayant pas les mêmes titres tomberait dans les mêmes fautes et en informant M. le Chevalier Desroches de la punition infligée au sieur Vauquelin, je l'avertis que qui-conque se rendrait par la suite aussi coupable serait cassé sans retour. Je n'ignore pas que plusieurs officiers qui ont commandé des bâtiments ou servi en subalternes à l'Isle de France ont fait pareil commerce. Si les preuves en avaient pu être administrées, comme elles l'ont été pour le sieur Vauquelin, ils n'auraient point échappé à la justice de Sa Majesté. Cet exemple servira à leur faire connaître sa sévérité sur ce point et les dispositions qu'elle leur réserve si elle parvient à avoir des preuves sur leur compte. »

Toujours suivant R. Monaque, le 16 juillet 1770, Vauquelin est emprisonné à Morlaix, puis au château de Nantes où il est libéré à la mi-mai 1771. Le 1^{er} octobre, il retrouve son ancienne affection au port de Rochefort.

[A.N. Mar C/7/341, dossier Vauquelin.]

M. de Vauquelin

Le 30 mai 1772

Monseigneur,

L'extrême misère à laquelle je me trouve réduit est au point qu'elle l'emporte de beaucoup sur la crainte que j'ai de vous importuner et me porte à vous supplier d'avoir égard aux représentations que je suis forcé de vous faire à l'occasion de la campagne que j'ai faite aux Isles de France et de Bourbon, les années 1766, 67 et 68. Les dépenses excessives qu'elle m'a occasionnées sont de beaucoup au-dessus de mes facultés, et me mettent dans la dure nécessité de manquer à la confiance qu'ont eue les amis qui m'ont prêté pour frayer aux dépenses de ma table ; et ma carrière ne suffira pas pour faire honneur à mes engagements si Votre Grandeur n'a égard à mon peu de moyen.

Comme je n'ambitionne rien tant que de satisfaire ces mêmes amis, je fais, depuis mon retour, le sacrifice de moitié de mes appointements, et l'autre moitié sert à ma subsistance et entretien, n'ayant d'autres revenus que les bienfaits du Roi.

Lorsque j'armai en 1766, on avait donné une si haute idée de ces îles au Ministre alors en place, qu'il crut pouvoir se soustraire à l'ordonnance qui alloue au commandant des bâtiments de Sa Majesté, 4 livres par tête d'officier pour leur subsistance, [à compter du] le 91^e [jour] du départ d'Europe pour une campagne de long cours, pour ordonner que la paye pour l'officier continuerait à être de 50 sols.

On avait trompé ce Ministre, et je puis vous assurer, Monseigneur, qu'étant arrivé à l'Isle de France, je trouvai tout le nécessaire à la vie animale, hors de prix et de beaucoup plus cher que dans toutes nos autres colonies.

Cette différence de 30 sols de paye en moins par tête d'officier me fait seul un objet de 7500 livres sur la durée de la campagne, et j'ai l'honneur de faire passer à Votre Grandeur, un état exact des recettes que j'ai faites dans les divers Trésors de Sa Majesté ; et d'autre part celui non moins exact de mes dépenses, par où elle verra que mes déboursés excèdent mes recettes d'une somme de 12654 livres.

J'ai traité quelques Noirs, il est vrai, mais seulement pour diminuer mes pertes et non pas m'enrichir. Il a été saisi 38 Noirs à bord de la flûte *la Garonne*, dont 12 étaient à moi, et du nombre desquels étaient 4 domestiques qui avaient déjà fait trois voyages à mon service, parce que les domestiques blancs ne suffisent pas à l'Amérique.

D'ailleurs le Roi, par son ordonnance, permet aux commandants de ces vaisseaux l'embarquement d'autant de domestiques qu'ils croient nécessaires à leur service. Les autres esclaves appartenaient à la tête des officiers marinières de la flûte à qui j'avais cru pouvoir permettre l'embarquement de quelqu'un pour les dédommager des fatigues qu'ils avaient éprouvées dans 6 voyages de Madagascar pour avitailler la colonie, et ils sont on ne peut pas plus fatigués.

M. l'Ordonnateur crut devoir faire saisir le tout et les confisquer au profit de Sa Majesté. Cette saisie, loin de diminuer mes pertes, l'a encore augmentées de tout le capital des esclaves à moi appartenant.

Je vous supplie, Monseigneur, de m'honorer assez de vos bontés pour considérer la tristesse de ma situation et faire cesser la cruelle perspective où je me trouve.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Vauquelin

Rochefort le 31 mars 1772

* * *